



**2014 - 2024**

**FÉVRIER 2024**



# LE SDIS RIVIERA FÊTE SES 10 ANS D'EXISTENCE

**Cette étape importante témoigne de l'engagement et du dévouement de tous ceux qui ont contribué à son succès, il est bon de se rappeler pour quelles raisons et dans quels buts le SDIS Riviera a été imaginé. Voici donc en quelques mots l'historique de sa création.**

## **Création de l'Association Sécurité Riviera**

La création au 1er janvier 2007 de l'Association Sécurité Riviera (ASR) vise, dans un premier temps, à régionaliser les polices municipales et les structures administratives leur étant liées, ainsi que les deux Centres de secours et d'urgence qui sont rattachés aux directions de police des communes de Montreux et Vevey.

A plus long terme, l'objectif politique de la Riviera est d'étendre l'Association aux SDIS et à l'ORPC, afin de créer, au niveau régional, une véritable plateforme sécuritaire. Cette volonté s'inscrit dans une conception cantonale et fédérale plus large de mise en place d'un système de protection de la population, où l'ensemble des partenaires du domaine de la sécurité coopèrent et coordonnent leurs actions.

## **Première étape de régionalisation des SDIS (1994-2001)**

La collaboration en matière de défense incendie entre les dix communes de la Riviera est initiée dès 1994. En 2001, le projet est relancé en collaboration avec l'ECA, qui présente ses « Perspectives d'organisation et de développement des services de défense incendie et de secours sur la Riviera vaudoise ». L'objectif du canton est de réorganiser la défense incendie et les détachements de secours avec un centre cantonal à Lausanne, des centres régionaux à Nyon, Vevey-Montreux, Yverdon-les-Bains, ainsi que des centres locaux comme par exemple le SDIS Pèlerin regroupant le Cercle de Corsier. C'est sur ces bases que la Conférence des Syndics charge le Service des affaires intercommunales, début 2001, de relancer le processus de régionalisation pour mettre en œuvre le projet « SDIS Evolution » sur la Riviera.

En 2005, ces réflexions aboutissent à la signature de conventions de collaborations intercommunales et à la création de quatre SDIS à savoir :

- Le SDIS Pèlerin
- Le CDIS Les Pléiades
- Le SDIS Montreux-Veytaux
- Le CRDIS Riviera



# LE SDIS RIVIERA FÊTE SES 10 ANS D'EXISTENCE

## Nouvelle Loi SDIS (entrée en vigueur au 1er janvier 2011)

La LSDIS rappelle les missions du SDIS qui relèvent de la compétence des communes, en prévoyant la fin de l'obligation de servir, l'exemption des taxes et le regroupement des corps de sapeurs-pompiers au sein de structures régionales, à des fins de plus grande efficacité.

Les communes sont ainsi chargées de l'organisation et du fonctionnement de la défense contre l'incendie et des secours en cas de dommage causé par le feu ou les éléments naturels ou dans d'autres situations présentant un caractère d'urgence. Les communes doivent notamment s'assurer que le SDIS couvrant leur territoire soit suffisamment doté en personnel au regard des exigences du standard de sécurité cantonal. L'obligation de servir ayant été supprimée, le recrutement et l'engagement des miliciens se font désormais sur une base volontaire.

En pratique, l'entrée en vigueur de la LSDIS ne nécessite pas de grands ajustements sur la Riviera, l'organisation des quatre SDIS étant déjà conforme aux exigences cantonales. L'intégration des quatre SDIS au sein de Sécurité Riviera n'est donc pas imposée par la nouvelle Loi, mais dépend prioritairement d'une volonté politique, exprimée lors de sa création.

## Poursuite des travaux 2005-2012

Réunis au sein d'un organe de coordination, les Commandants des SDIS profitent des années 2005 à 2011 pour consolider la nouvelle organisation. En parallèle, l'organe de coordination poursuit les réflexions sur la création d'un SDIS unique sur la Riviera. Fin 2010, il présente ses réflexions à la Conférence des syndicats.

Plusieurs difficultés majeures sont relevées :

- Les exigences de compétences de plus en plus grandes entraînant la nécessité d'une formation accrue, souvent donnée par des spécialistes ;
- Le problème du recrutement en général, du fait de la suppression de l'obligation de servir, d'une solde peu attractive, de charges administratives de plus en plus lourdes diminuant de ce fait l'attrait de l'activité du sapeur-pompier volontaire ;
- Le problème est particulièrement aigu en journée, du fait de la mobilité croissante dans le travail qui conduit souvent à une délocalisation hors du lieu d'habitation et de la difficulté à trouver des employeurs disposés à libérer leurs collaborateurs pour le service.



# LE SDIS RIVIERA FÊTE SES 10 ANS D'EXISTENCE

L'organe de conduite met en évidence que l'encadrement du système de milice (les sapeurs-pompiers volontaires) et le respect des normes cantonales ne peuvent être garantis sans l'engagement de sapeurs-pompiers permanents. La régionalisation apparaît dès lors comme une solution évidente pour renforcer l'encadrement et consolider le système. L'intégration des SDIS à Sécurité Riviera permet en outre d'accroître la cohérence entre les différents services de sécurité, de développer des synergies entre ces services et d'adapter les dispositions réglementaires à la LSDIS directement au travers du futur règlement intercommunal.

Dans cette optique, les municipalités décident, en juin 2011, de poursuivre la réflexion en vue de l'intégration des SDIS. Pour ce faire, elles chargent l'organe de conduite et le Service des affaires intercommunales de continuer les démarches, sous la supervision d'un comité de pilotage composé des dix municipaux en charge des SDIS.

En mars 2012, une réunion permet le lancement « officiel » des travaux. Au courant du printemps 2012, la modification des Statuts est entreprise avec pour objectif d'adopter le futur « règlement intercommunal » dans le courant de l'année 2013, afin qu'il entre en vigueur au 1er janvier 2014.

## SDIS régional

L'intégration des quatre SDIS au sein de l'Association et la création d'un SDIS régional impliquent la constitution d'un Etat-major unique. Afin de pérenniser le dispositif sécuritaire régional, l'objectif est de disposer d'un effectif de sapeur-pompier permanents en vue d'encadrer, de conduire, de coordonner et de gérer administrativement le service. Par ailleurs, le SDIS régional continue de fonctionner pour l'essentiel, et y compris en journée, selon un système de milice et par l'engagement volontaire des sapeurs-pompier, chacun étant rattaché à une base opérationnelle.

Les quatre SDIS sont intégrés en un seul dans le cadre de Sécurité Riviera, sous la dénomination du SDIS Riviera au 1er janvier 2014.



SDIS Pèlerin



# VÉLO ÉLECTRIQUE



Le SDIS propose une mesure d'encouragement pour l'acquisition d'un vélo avec assistance électrique. Cette démarche a pour but de soutenir la mobilité durable dans un contexte où les difficultés croissantes de circulation pèjorent l'accessibilité dans nos casernes.

Pour bénéficier de cette subvention, les sapeurs-pompiers doivent compléter un formulaire accompagné de l'offre d'un commerce ou d'un détaillant de la Riviera.

Cette mesure favorise l'utilisation d'un moyen de transport respectueux de l'environnement et promeut la santé et le bien-être des sapeurs-pompiers. Elle offre également une alternative pratique et efficace pour les déplacements quotidiens.

# CLUB SPORTIF SDIS RIVIERA

Le Club Sportif du SDIS Riviera a été créé en 2012. Il est ouvert aux pompiers du SDIS et propose des activités sportives, ludiques, gastronomiques et culturelles tout au long de l'année.

**CLUB SPORTIF SDIS RIVIERA**

**ACTIVITÉS 2024**

<b>DIMANCHE 21 JANVIER</b> SORTIE LUGE LES DIABLERETS	<b>DIMANCHE 14 AVRIL</b> ESCAPE ET DEGUSTATION DE VINS LAVAUX
<b>DIMANCHE 26 MAI</b> SORTIE VÉLO ITINÉRAIRE A DÉFINIR	<b>DIMANCHE 23 JUIN</b> TOURNOI DE PÉTANQUE CASERNE DE ST-LÉGIER
<b>SAMEDI 10 AOÛT</b> RANDONNÉE / VIA FERRATA MOLÉSON	<b>DIMANCHE 8 SEPTEMBRE</b> SORTIE MOTO ITINÉRAIRE A DÉFINIR
<b>JEUDI 28 NOVEMBRE</b> REPAS DE FIN D'ANNÉE LIEU A DÉFINIR	

*N'hésitez pas à rejoindre le Club !*



# NOS JEUNES SAPEURS-POMPIERS

## INSTRUCTION TECHNIQUE

Le samedi 3 février, une matinée d'instruction est organisée pour nos JSP. Les objectifs principaux de cette formation sont en lien avec l'aide au camarade :

- Les premières mesures
- Les positions de sécurité
- Les mesures de protection
- L'hémostase, le garrot et les brûlures
- Le BLS / AED

Les diplômes pour ceux qui ont obtenu une flamme au cours de l'année 2023 ainsi que des prix, pour les JSP présents à l'ensemble des exercices, sont remis durant cette matinée.



- Jocelin Giroud
- Yanis Monney
- Loïc Tonnelier
- Tharion Furer
- Mateja Velickovic
- Fabio Nicolo
- Luca Schweitzer



- Jason Eggimann
- Ery Blanc
- Nathan Schaad



- Steven Eggimann
- Stéphane Lanleau



# RETOUR SUR NOS INTERVENTIONS

## POLLUTION ROUTIÈRE

**Sonloup, jeudi 22 février, 12h10**

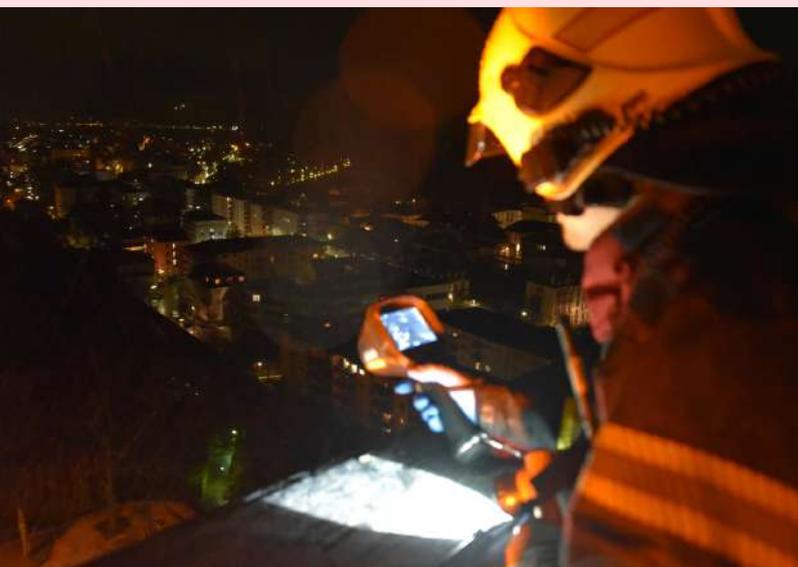
Cinq pompiers du SDIS Riviera et une patrouille de gendarmerie se rendent à Sonloup pour une pollution routière provoquée par un véhicule en panne. Alors que les hydrocarbures menacent de se répandre dans le terrain et de polluer le sol naturel, les pompiers parviennent à contenir la pollution et éviter tout aggravation de la situation.



## GROSSE MOBILISATION

**Vevey, jeudi 22 février, 21h45**

Près de 25 pompiers du SDIS Riviera et une équipe du SDIS Lausanne-Epalinges sont mobilisés au Temple Saint-Martin, après qu'un appelant a aperçu des flammes et de la fumée sur la toiture de la bâtisse historique. Des contrôles soutenus sont effectués, notamment avec un camion-échelle et un drone. Les pompiers peuvent écarter tout danger. Les opérations s'effectuent en collaboration avec Police Riviera et la police cantonale, ainsi que l'inspectorat de l'ECA.



# RETOUR SUR NOS INTERVENTIONS

## UNE VOITURE CHUTE DE LA ROUTE À GLION

Glion, lundi 26 février, 13h55

Dix pompiers du SDIS Riviera et deux patrouilles de Police Riviera, ainsi qu'une patrouille de gendarmerie et une ambulance, sont mobilisés pour un accident de voiture à Glion. Ils constatent sur place qu'une voiture a chuté d'une place de parc dans la cour d'entrée d'une habitation. Les pompiers sécurisent le véhicule et effectuent les contrôles d'usage pour écarter tout risque d'incendie. Le conducteur est légèrement blessé.



## 47 interventions en février



13 pollutions



9 alarmes



9 ascenseurs



6 inondations



5 feux



2 sauvetages



3 autres



Editeur : Jean-Marc Pittet, Cdt  
Rédaction : Renata Strauss-Gerardi et  
Mathieu Signorell  
Mise en page : Renata Strauss-Gerardi  
Photos : Alain Jacot et  
les membres du SDIS